



AVIS IMPORTANT A TOUS LES PROPRIETAIRES DE CHIENS

Suite à de nouvelles plaintes de promeneurs et au manque de discipline de certains propriétaires de chiens, nous vous informons que la Municipalité a décidé que, dès ce jour, **les chiens devront obligatoirement être tenus en laisse sur le domaine public.**

Les contrevenants se verront infliger Fr. 70.00 d'amende et Fr. 20.00 de frais.

La Municipalité

Mont-sur-Rolle, le 20 janvier 2006